

DELIBERATION CA005-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 28 février 2018.

Objet de la délibération Capacités d'accueil en L1 et DUT

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les capacités d'accueil en L1 et DUT pour la rentrée 2018 sont approuvées.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

Fait à Angers, le 14 mars 2018

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **21 mars 2018**

Augmentation des capacités d'accueil en Licence 1

| composante | Formations | mention/parcours type | capacités d'accueil |
|---------------|---------------|---|---------------------|
| LLSH | Licence - ALL | Langues étrangères appliquées/Anglais-Espagnol | 230 |
| | | Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales/Allemand | 20 |
| | Licence - SHS | Psychologie | 368 |
| ESTHUA Angers | DEUST | Maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière | 30 |
| | | Accueil d'excellence en tourisme | 30 |

| Formations | spécialité/option | capacités d'accueil |
|------------------|--|---------------------|
| DUT - Production | Génie biologique Option agronomie | 30 |
| | Génie biologique Option analyses biologiques et biochimiques | 38 |
| | Génie biologique Option industries agroalimentaires et biologiques | 37 |
| | Génie électrique et informatique industrielle | 83 |
| DUT - Service | Gestion des entreprises et des administrations | 162 |